



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 14 mai 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une entrée charretière de 53 mètres de largeur, et permettre une distance de 8 mètres entre deux entrées charretières, alors que le règlement de zonage établit respectivement ces normes à 15 mètres et 10 mètres. (DM 2018-0028)	315, rue du Parc

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour d'avril 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau